



**DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**Service de la Prévention  
des Pollutions et des  
Risques**

**Bureau de  
l'Environnement  
Industriel**

19 Avenue Foch  
BP 3718  
98846 NOUMEA CEDEX

L'inspecteur des installations classées  
s/c de la directrice de l'environnement pi,

*(Signature)*

à

Monsieur le gérant  
AXONE  
BP 8298  
98807 NOUMEA CEDEX

**N° 2011-6288/DENV**

Nouméa, le 25 FEV. 2011

**Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**  
Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Eden Roc

Monsieur,

Suite à la visite d'inspection réalisée en janvier 2010, je vous rappelle que la station d'épuration de la résidence Eden Roc étant soumise à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, vous devez réaliser chaque année un bilan 24 heures, constitué d'une analyse, sur un échantillon moyen journalier de l'eau traitée, des paramètres pH, MES, DCO et DBO<sub>5</sub>.

N'ayant reçu aucun résultat d'analyse de votre part au cours de l'année écoulée, je vous demande de réaliser un bilan 24 heures et de m'en communiquer les résultats dans un délai de 3 mois. Passé ce délai, sans retour de votre part, je me verrai contraint de réitérer ma demande par voie de mise en demeure.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.